

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO

Rapport annuel au 30 septembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM - ABEILLE VIE**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **KPMG Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest ISR High Yield Euro

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
A	FR00140095P9	Capitalisation	Capitalisation	Euro	1.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance.	Une part	Pas de minimum
I	FR00140095Q7	Capitalisation	Capitalisation	Euro	100 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels et aux OPC.	100.000 euros*	Pas de minimum
R	FR001400A357	Capitalisation	Capitalisation	Euro	100 euros	Réservée aux OPC et mandats gérés par la société de gestion.	Pas de minimum	Pas de minimum

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de générer, sur la durée de placement recommandée d'au moins 3 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice de référence Bloomberg Euro High Yield TR (IO2501EU index) en sélectionnant des obligations libellées en euro sur les marchés de taux internationaux appartenant à la catégorie « spéculative à haut rendement » et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).

Indicateur de référence

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice Bloomberg Euro High Yield TR (cours de clôture, coupons nets réinvestis). L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP.

Il s'agit d'un indice obligataire composé des emprunts non gouvernementaux, libellés en euro, à taux fixe, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie « haut rendement ». Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

L'administrateur Bloomberg de l'indice de référence Bloomberg Euro High Yield TR est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur : <https://www.bloomberg.com/markets/rates-bonds/bloomberg-fixed-income-indices>

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

La stratégie ISR mise en œuvre repose sur une approche « en amélioration de note » : le score ESG moyen du portefeuille doit être supérieur au score ESG trimestriel moyen de l'univers d'investissement comprenant les valeurs composant l'indicateur de référence du FCP (Bloomberg Euro High Yield TR) après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées. Par ailleurs, les titres émis par un émetteur relevant des secteurs du charbon, du tabac, de l'énergie et du gaz naturel seront systématiquement exclus de l'univers d'investissement du FCP. Une fois le score ESG trimestriel moyen de l'univers d'investissement calculé et le filtre d'exclusions sectorielles appliqué, les titres sont sélectionnés au regard de leur caractéristiques financières et extra-financières suivantes :

Critères extra financiers :

A partir de l'univers d'investissement de départ, le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement, pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la société de gestion s'appuie deux prestataires externes, MSCI ESG Research et Lucror.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI ESG Research et Lucror et retenus pour produire leur note, peuvent être cités pour exemple :

- o Émissions carbone (scope 1 : émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles & scope 2 : émissions indirectes liées à la consommation d'énergie), stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
- o Gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- o Indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research et Lucror en fonction des secteurs d'activité. Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille. Il est par ailleurs précisé que cette approche « en amélioration de note », basée sur les notations MSCI ESG Research et Lucror, contribue à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Toutefois, chacun des prestataires externes auxquels la société de gestion a recours pourraient faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- o Des problèmes de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research et Lucror ;
- o Des problèmes liés à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research et Lucror ;
- o Des problèmes liés à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research et Lucror ; et
- o Des problèmes liés à l'absence de prise en compte, faute de données disponibles, du scope 3 (émissions indirectes) dans le calcul de l'intensité carbone utilisée comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research et Lucror.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille représente 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors liquidités). Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research ou de Lucror) ne disposant pas d'un score ESG. Le FCP investira au minimum 5% de l'actif net dans des obligations vertes et/ou des obligations durables. Ces obligations seront sélectionnées conformément aux standards édictés par CBI (Climate Bonds Initiative) ou conformément aux Green Bonds Principles. Le FCP pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC ayant obtenu le label ISR.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Critères financiers :

Les stratégies mises en place auront principalement pour objectif de tirer profit du potentiel d'appréciation des titres à « haut rendement ». Le portefeuille sera diversifié dans sa construction et arbitré de manière active et la stratégie du FCP sera discrétionnaire quant à la sélection des émetteurs et des titres. Le FCP offrira une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeurs ajoutées. L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux. La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de construire le portefeuille en calibrant le risque de taux et les positions sur la courbe.

Différentes stratégies peuvent être mises en œuvre :

- Les stratégies de crédit directionnel qui cherchent à exploiter les variations des écarts de crédit. L'équipe de gestion s'appuie pour ce faire, sur l'analyse des fondamentaux de crédit des émetteurs et sur des critères de valorisation ;
- Les stratégies directionnelles sur les taux d'intérêt qui dépendent des prévisions de l'équipe de gestion sur l'évolution du niveau général des taux d'intérêt ;
- Les stratégies d'arbitrages sur le crédit qui permettent d'exploiter les inefficiences du marché du crédit dans son ensemble ;
- Les stratégies diversifiantes qui visent à exploiter les inefficiences des marchés de taux non liées au seul risque de crédit (ex. : intervention sur la pente des taux (aplatissement) ou sur un risque pays sans lien avec un émetteur en particulier). Les gérants dressent une perspective globale offrant des vues cohérentes de marché, des thèmes d'investissement et des moteurs de performance clairement définis.

Chaque moteur de performance est ensuite ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :

- La gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité ;
- La gestion de l'exposition globale au risque crédit ;
- La gestion de l'allocation sectorielle ;
- La sélection des émetteurs ;
- Le choix de titres.

Le portefeuille du FCP sera exposé entre 70% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro d'émetteurs relevant de toutes zones géographiques et, dans la limite de 10% de l'actif net, en titres de créance d'émetteurs ayant leur siège social dans des pays émergents. L'exposition et la couverture du portefeuille pourront également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés, négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

L'utilisation de ces instruments sera principalement faite dans le but d'ajuster la sensibilité du fonds dans la fourchette ci-dessus, de procéder à des arbitrages conformes aux stratégies d'investissement mises en place et de couvrir les risques de taux, ou de change liés aux obligations détenues en portefeuille ; dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, la gestion se réserve néanmoins la faculté d'intervenir de manière dynamique, au moyen d'instruments dérivés, sur les mouvements des marchés et se positionner sur les devises.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré :	Entre 0 et +10
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi :	Euro : de 90% à 100% de l'actif net Autres : de 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le FCP :	Résiduel (2%), le risque de change sera systématiquement couvert.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé :	Toutes zones géographiques : de 90% à 100% de l'actif net Pays émergents : de 0 à 10% de l'actif net

Les actifs hors dérivés intégrés :

❖ *Actions et titres donnant accès au capital :*

Le FCP pourra investir, en direct ou au travers d'OPC, entre 0% et 10% de l'actif net en actions cotées ou titres donnant accès directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de sociétés. Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de sociétés de moyennes ou grandes capitalisations. Ils seront libellés en toutes devises.

❖ *Titres de créance et instruments du marché monétaire :*

Le portefeuille pourra investir entre 70% et 100% de l'actif net en titres de créance et des instruments du marché monétaire et de toute durée. Ces titres seront libellés en euros et dans la limite de 10% de l'actif net en toutes devises. Ils pourront relever de toutes les zones géographiques et dans la limite de 10% de l'actif net, d'émetteurs ayant leur siège social dans des pays émergents. Entre 90% et 100% de l'actif net des titres détenus seront des titres émis par le secteur privé, le reste pouvant être émis par le secteur public. Le niveau d'utilisation généralement recherché des titres de créance et des instruments du marché monétaire, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par la société de gestion, sera de 90% de l'actif net. Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui ne peut pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser au gérant qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné. La gestion du Fonds sera conduite de telle sorte que la sensibilité du FCP aux taux demeure comprise entre 0 et +10.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations souveraines
- Obligations high Yield
- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- obligations avec Payment-In-Kind, dites « PIK Notes » (obligations pour lesquelles le paiement des intérêts ne se fait pas systématiquement en numéraire)
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% de l'actif net)
- Titres subordonnés
- Bons du trésor
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Obligations vertes
- Obligations durables

Le FCP devra détenir des obligations vertes et/ou des obligations durables à hauteur de 5% minimum de son actif net.

Il pourra par ailleurs détenir des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») entre 0 % et 10% de l'actif net.

Entre 90% et 100% des titres de créance détenus en portefeuille bénéficieront d'une notation de qualité spéculative dite « à haut rendement » (High Yield) (notation inférieure à BBB- référence selon l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch ou une notation inférieure à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion).

Le FCP pourra également détenir dans la limite de 10% des titres de créance de qualité « Investment Grade » (notation supérieure à BBB- selon l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch ou une notation supérieure à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion).

La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

❖ **Actions et parts d'OPC :**

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Les OPC détenus dans le portefeuille devront avoir obtenu le Label ISR.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) (sur indices et sur single-name) et Total Return Swap (sur indices et sur single-name)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier maximum autorisé et recherché
- Autre stratégie

Le FCP pourra être surexposé au-delà de 100% de l'actif net via des instruments financiers à terme.

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les titres intégrant des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% de l'actif net)
- Obligations callable
- Obligations puttables
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la partie « Information particulière sur l'utilisation des TRS »). Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%. Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable. Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du FCP peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés (émissions subordonnées financières ou des émissions corporate hybrides)

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (haut rendement)

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risques en matière de durabilité

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com

Risques accessoires :

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque résiduel :

Risque de change

Etant donné que le fonds peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro dans la limite de 10% de l'actif net, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change dans la limite de 2% de l'actif net du fait de l'imperfection des couvertures systématiquement mises en place.

Garantie ou protection

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

Supérieure à trois ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

08/11/2023 :

- Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») avec un seuil de déclenchement de 5%.
- Changement de l'heure de centralisation (« cut-off ») des ordres de souscription et de rachat qui est désormais fixée à 12h00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative.

CHANGEMENT(S) À VENIR

15/11/2024 :

Le Fonds Ofi Invest ISR High Yield Euro sera absorbé par le FCP Ofi Invest ESG Euro High Yield.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

« La route vers une sortie de l'inflation sera longue, voire cahoteuse ». Voici ce qu'avait déclaré Jérôme Powell il y a un peu plus d'un an. Comme prévu, la désinflation¹ a continué son chemin au cours des douze derniers mois et devrait tendre progressivement vers la cible des 2%. Elle est de 2,5% aux États-Unis et de 1,8% dans la zone euro, permettant de passer en dessous de l'objectif de 2%. La baisse des prix de l'énergie, le recul de l'inflation² alimentaire et la désinflation des biens ont, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans la normalisation de cette inflation. Même si l'inflation des services reste encore rigide et si le marché de l'emploi américain est encore surveillé de près, les banques centrales se sont résolument tournées vers un assouplissement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique.

Durant cette première moitié de l'année 2024, la trajectoire des taux d'intérêt a continué d'alimenter les débats. Après des hausses historiques et face à une économie qui commençait à ralentir, les investisseurs envisageaient de nombreuses baisses de taux. Aux États-Unis, en raison d'une désinflation qui a connu un coup d'arrêt et d'une économie toujours (trop) résiliente, la Fed a repoussé significativement sa première baisse de taux. Aujourd'hui, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et d'un essoufflement de l'économie, notamment sur le marché du travail, la Réserve Fédérale a engagé son cycle d'assouplissement monétaire et a baissé ses taux de 50 points de base le 18 septembre dernier.

La Banque Centrale Européenne a de son côté réduit une première fois son taux directeur de 25 points de base le 6 juin dernier et une seconde fois, également de 25 points de base, le 12 septembre dernier. Christine Lagarde a rappelé que les décisions futures resteront fortement dépendantes des données économiques et garde une certaine prudence sur le chemin à emprunter pour assouplir la politique monétaire.

Du côté de l'Empire du Milieu, nous avons assisté à une spirale déflationniste inextricable sans soutien massif depuis juillet 2023. La chute de l'immobilier pèse sur la confiance des ménages qui ne consomment pas assez alors que l'industrie est en surcapacité et que les exportations du pays sont limitées par le contexte géopolitique. Dans ces conditions, l'objectif de 5% de croissance pour cette année, réaffirmé par le Président Xi récemment, devenait de plus en plus improbable. Le gouvernement chinois a donc mis en place un plan de relance sur la fin du mois de septembre couvrant plusieurs domaines : mesures monétaires, budgétaires, financières mais également des soutiens aux secteurs bancaire et immobilier.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont augmenté au début de l'exercice, atteignant 5% en octobre 2023. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% au début de l'hiver. Par la suite, le marché obligataire a navigué au gré des réajustements du nombre de baisses de taux anticipées par le marché. Aux États-Unis, le rendement du Bon du Trésor à 10 ans a cédé le mois dernier 12,1 points de base, à 3,782% alors que la Fed a engagé son cycle d'assouplissement monétaire après son resserrement le plus important depuis des années. En zone euro, le taux à 10 ans allemand se stabilise autour de 2,10% en septembre.

De son côté, le taux à 10 ans français, chahuté à la suite des aléas politiques constatés sur le mois de juin, s'est stabilisé durant l'été pour atterrir autour de 2,8%. L'écart de taux (spread) entre la dette française et allemande à 10 ans est lui passé de 56 à 80 points de base sur la période. A la fin du mois, le taux d'emprunt de la France à 10 ans a même dépassé brièvement celui de l'Espagne, une première depuis 2007.

¹ Diminution du taux d'inflation (c'est-à-dire un ralentissement du rythme d'inflation).

² L'inflation totale est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment au début de l'année 2024. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage³ attractif. On constate au cours de l'exercice que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites. Cette compression des spreads⁴ a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à haut rendement⁵ a tenu le haut de l'affiche avec des performances supérieures à 13%* (indice Bloomberg Barclays European High Yield) sur l'exercice. L'appétit pour le risque a été alimenté par les baisses des taux des grandes banques centrales. Le segment des obligations de bonne qualité (Investment Grade⁵) plus sensible aux hausses de taux, reste un peu plus en retrait, mais affiche tout de même une performance de plus de 9%* sur les douze derniers mois dans la zone euro.

Actions :

Sur l'exercice, les actions se sont globalement très bien comportées. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés, notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Aux États-Unis, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance tout au long de l'année 2023. En parallèle, le secteur technologique, et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, a propulsé les indices à la hausse, entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Même si les risques de récession aux États-Unis sont venus raviver les craintes ces derniers jours, les performances sur l'année restent très solides avec plus de 36,35%* sur un an pour le S&P 500 Total Return.

Les marchés actions européens se sont eux aussi bien comportés sur la période. Néanmoins, les actions européennes se sont repliées fin juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent. Les inquiétudes suscitées par la décision inattendue du président français Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale ont logiquement pesé sur les valeurs françaises. L'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22,75%* (dividendes réinvestis) contre 10,37%* pour le CAC 40.

Au Japon, bien que les conditions de marchés se soient depuis stabilisées, le marché japonais a connu un krach historique pendant la période estivale en raison principalement des ajustements de politique monétaire de la Banque Centrale du Japon (BoJ) et la rapide appréciation du yen face au dollar américain. Le principal indice boursier japonais, le Topix, a finalement clôturé le mois de septembre 2024 avec une performance de 16,41%* sur 1 an glissant.

Quant à la Chine, à la suite des annonces concernant les mesures pour relancer son économie, les marchés boursiers chinois se sont littéralement envolés à la fin du mois de septembre : le principal indice chinois, le Hong Kong Hang Seng (HCI) a dépassé les 24%* de performance sur 1 an glissant.

³ Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

⁴ Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'États de mêmes caractéristiques.

⁵ On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 30 septembre 2024.

Politique de gestion

Après avoir augmenté de manière drastique leurs taux directeurs l'année dernière et marqué une pause sur la première partie de l'année, les deux principales banques centrales, Banque Centrale Européenne (BCE) et Réserve fédérale (Fed), ont acté le début de la normalisation de leurs politiques monétaires au travers des premières baisses de taux au cours des mois de juin et septembre. Ces actions marquent ainsi l'entrée dans une nouvelle phase, faisant état de chiffres macroéconomiques marquant le pas sur le front de l'inflation et laissant augurer d'un ralentissement modéré des économies alors que l'environnement géopolitique a eu tendance à se détériorer. En effet, 2024 a aussi connu une exacerbation du conflit au Moyen-Orient et une crise politique majeure en France.

Dans ce contexte, le marché du crédit européen a affiché une nouvelle performance positive sur l'année en bénéficiant du resserrement des primes de risque, soutenu notamment par de bonnes publications de résultats de la part des entreprises, d'un niveau de portage élevé et d'un mouvement de détente sur les taux à partir de juin. Compte tenu de l'appétit des investisseurs pour la classe d'actifs, les écarts de valorisation entre notations ont eu tendance à se compresser sur la période, les notations dans le Haut rendement affichant une meilleure performance que les notations Investment. Par secteur, en miroir à 2023, le secteur de l'immobilier a affiché la meilleure performance favorisée par la perspective de baisse de taux généralisée alors que le secteur automobile a commencé à souffrir du tassement de la demande pour les véhicules électriques.

Sur la composante taux, le fonds a bénéficié des stratégies actives mises en place sur l'année pour ajuster la sensibilité relative à l'indice de référence. Nous avons par ailleurs été actifs sur les dérivés crédit via l'indice Itraxx XO. Suite à la bonne performance du marché, nous avons commencé à initier des positions de couverture partielle du risque crédit dans le fonds (achat de protection), que nous avons monitoré et ajusté au fil des mois. D'un point de vue des notations, nous avons privilégié les investissements sur les notations les plus solides de l'univers BBs, au détriment des notations les moins bien notées CC/CCCs.

D'un point de vue performance relative par secteur, les banques, les hybrides corporate et les financières subordonnées ont eu une contribution positive à la performance alors que les secteurs industriels et l'absence d'exposition au secteur de l'énergie ont pesé cette année. Par émetteur, Intrum, Atos, Grifols et SFR, toutes les expositions ayant été cédées en cours d'année, sont les groupes qui ont le plus pesé sur la performance alors que Aroundtown, Heimstaden, Alstria et Castellum ont été les principaux contributeurs à la surperformance dans un contexte de rebond du secteur immobilier.

Performances

Sur la période, la performance du FCP a été de 11,61% pour la part A, de 12,29% pour la part I et de 12,52% pour la part R contre 12,10% pour son indice de référence (Bloomberg Euro High Yield TR).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO PART A	FR00140095P9	29/09/2023	30/09/2024	11,61%	12,10%	106,73 €	119,12 €
OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO PART I	FR00140095Q7	29/09/2023	30/09/2024	12,29%	12,10%	107,59 €	120,81 €
OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO PART R	FR001400A357	29/09/2023	30/09/2024	12,52%	12,10%	107,51 €	120,97 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO	OPC	FR001400KP23	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	138 743 458,23	123 645 286,53
OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO	OPC	IE00BJK55C48	I SHARES II PUBLIC LIMITED COMPANY ESG UCITS ETF		4 678 337,95
OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO	OBLIGATIONS	XS2854423386	SOFTBANK GROUP CORP 5.375% 08/01/2029	4 000 000,00	
OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO	OBLIGATIONS	XS1859337419	ALTICE FRANCE SA 5.875% 01/02/2027	2 993 725,80	2 948 695,00
OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO	OBLIGATIONS	XS2859406139	ZEGONA FINANCE PLC 6.75% 17/07/2029	2 710 000,00	1 005 073,20
OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO	OBLIGATIONS	XS2621830681	EMERALD DEBT MERGER 6.375% 15/12/2030		2 537 613,00
OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO	OBLIGATIONS	XS2225207468	HEIMSTADEN BOSTAD AB 1.375% 03/03/2027	2 532 085,00	773 022,50
OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO	OBLIGATIONS	FR0011401751	EDF TF/TV PERPETUAL	2 461 600,00	
OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO	OBLIGATIONS	XS2069407786	CPI PROPERTY GROUP SA 1.625% 23/04/2027	2 461 050,00	561 804,00
OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO	OBLIGATIONS	FR0013369493	EUTELSAT SA 2% 02/10/2025	2 334 050,00	2 418 650,00

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

[Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres \(pensions livrées, prêts et emprunts\) :](#)

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

[Les contrats financiers \(dérivés OTC\) :](#)

- **Change :** 5 575 732 euros
- Taux : Pas de position au 30/09/2024
- **Crédit :** 18 000 000 euros
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2024
- Commodities : Pas de position au 30/09/2024

[Les contrats financiers \(dérivés listés\) :](#)

- Futures : Pas de position au 30/09/2024
- Options : Pas de position au 30/09/2024

[Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :](#)

- **SOCIETE GENERALE**

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2024, Ofi Invest ISR High Yield Euro n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

[Partie qualitative :](#)

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (**), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(* Effectif présent au 31 décembre 2023)

(** Bonus 2023 versé en février 2024)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest ISR High Yield Euro

Identifiant d'entité juridique :
9695001W2G49ESNTN914

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds Ofi Invest ISR High Yield Euro (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds labellisé ISR a notamment suivi une approche en « amélioration de note » : le score ESG global du portefeuille devait être supérieur au score ESG global de l'univers d'investissement comprenant les valeurs composant l'indice Bloomberg Euro High Yield TR (cours de clôture, coupons nets réinvestis) après élimination des 20% valeurs les moins performantes en ESG de cet univers. Le Fonds a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG du portefeuille atteint **7,19** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche en « amélioration de note »** : 20% ;
- **Le score ESG de l'univers d'investissement**, après élimination de 20% des valeurs les moins performantes en ESG, est de **6,27** sur 10.

L'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité est atteint.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les 3 trois indicateurs suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 30 septembre 2024 sont les suivantes :

- **L'intensité carbone**: l'intensité carbone du portefeuille représente **75,59** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente **117,17** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires ;
- **La conformité aux principes du Pacte Mondial** : la part d'entreprises conformes aux principes du Pacte Mondial est de **54,01%** par rapport à son univers dont la part est de **52,25%** .

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 septembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds étaient les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG global du portefeuille avait atteint **7,11** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche en « amélioration de note »** : 20% ;
- **Le score ESG de l'univers d'investissement**, après élimination de 20% des valeurs les moins performantes en ESG, était de **6,33** sur 10.

L'objectif de surperformance de l'univers d'investissement de cet indicateur de durabilité a donc été atteint.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les 2 trois indicateurs suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 29 septembre 2023 étaient les suivantes :

- **L'intensité carbone**: l'intensité carbone du portefeuille représente **115,09** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente **132,81** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires ;
- **La conformité aux principes du Pacte Mondial** : la part d'entreprises conformes aux principes du Pacte Mondial est de **54,01%** par rapport à son univers dont la part est de **52,26%** .

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	7677,61 Teq CO2	70,07 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité »	Notation ESG ¹ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote
			Taux de couverture = 62,13%	Taux de couverture = 73,22%		
		Emissions de GES de niveau 2	1827,91 Teq CO2	17,91 Teq CO2		
		Taux de couverture = 62,13%	Taux de couverture = 72,79%			
		Emissions de GES de niveau 3	62970,63 Teq CO2	657,12 Teq CO2		

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

			Taux de couverture = 62,13%	Taux de couverture = 71,50%	disponible sur le site internet de la Société de gestion	sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ; <u>Mesures additionnelles définies en 2023</u> : Définition d'une trajectoire climat pour chaque portefeuille en cours ; Mise à disposition des gérants des indicateurs d'incidences négatives (PAI) dans les outils de gestion
		Emissions totales de GES	72476,16 Teq CO2	620,31 Teq CO2		
			Taux de couverture = 62,13%	Taux de couverture = 71,07%		
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)		523,26 (Teq CO2/million d'EUR)	620,31 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate
			Taux de couverture = 62,13%	Taux de couverture = 71,07%		
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)		644,27 (Teq CO2/million d'EUR)	836,05 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 62,13%	Taux de couverture = 71,57%		
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		0,06%	3,67%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 73,16%	Taux de couverture = 69,32%		
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total		Part d'énergie non renouvelable consommée = 60,39%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 61,03%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique
			Taux de couverture = 65,50%	Taux de couverture = 60,90%		
			Part d'énergie non-renouvelable produite = 49,26%	Part d'énergie non-renouvelable produite = 4,85%		

		des ressources d'énergie	Taux de couverture = 23,60%	Taux de couverture = 5,03%		d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles prévues en 2023</i> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,95 (GWh/million d'EUR)	0,83 (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles prévues en 2023</i> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 66,90%	Taux de couverture = 28,47%		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,14%	1,26%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; <i>Mesures additionnelles prévues en 2023</i> : Politique de protection de la biodiversité (en cours) avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme au 01/01/2023 ; Engagement en cours sur ce thème ; Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides (en cours) ; Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 71,02%	Taux de couverture = 60,92%		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2333,22 (T/million d'EUR CA)	0,00 (T/million d'EUR CA)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu. <i>Mesures additionnelles prévues en 2023</i> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 8,12%	Taux de couverture = 17,82%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	

Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	164,66 (Tonnes)	51,60 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » ; s'ils sont considérés comme matériels Analyse de controverses sur ces enjeux. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 46,21%	Taux de couverture = 70,29%		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	7,66 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 88,83%	Taux de couverture = 60,92%		
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,39%	PAI non couvert	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ;
			Taux de couverture = 76,64%			

						Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. <i>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</i> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,12	0,13		Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. <i>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</i> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	35,65%	32,04%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR. <i>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</i> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%		Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques. <i>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</i> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 37,14%	Taux de couverture = 40,44%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	
			Taux de couverture = 73,36%	Taux de couverture = 73,86%		
			Taux de couverture = 0%	Taux de couverture = 72,15%		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0%	0,14%		Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 73,16%	Taux de couverture = 74,68%		
Lutte contre la corruption et	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes	0,05%	PAI non couvert		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : «
					Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	

les actes de corruption	respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Taux de couverture = 74,65%	Société de gestion	Pratiques des Affaires » ; Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial). <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
-------------------------	--	---	-----------------------------	--------------------	---

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2024, les principaux investissements du Fonds ont été les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	6,09%	France	Institutions Financieres
SOFTBANK GROUP CORP RegS	1,63%	Japon	Industrie
INTESA SANPAOLO SPA RegS	1,46%	Italie	Institutions Financieres
NGG FINANCE PLC RegS	1,20%	Royaume Uni	Services aux collectivités
BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC RegS	1,17%	Royaume Uni	Industrie
ABERTIS INFRAESTRUCTURAS FINANCE B RegS	1,12%	Espagne	Industrie
UNIBAIL-RODAMCO SE RegS	1,10%	France	Institutions Financieres
IHO VERWALTUNGS GMBH RegS	1,07%	Allemagne	Industrie
BANCO DE CREDITO SOCIAL COOPERATIV MTN RegS	1,03%	Espagne	Institutions Financieres
ELECTRICITE DE FRANCE SA MTN RegS	1,03%	France	Agences
CITYCON TREASURY BV MTN RegS	1,03%	Finlande	Institutions Financieres
AMBER FINCO PLC RegS	0,97%	Royaume Uni	Industrie
RCI BANQUE SA	0,94%	France	Industrie
EDREAMS ODIGEO SA RegS	0,93%	Espagne	Industrie
GRUENENTHAL GMBH RegS	0,92%	Allemagne	Industrie

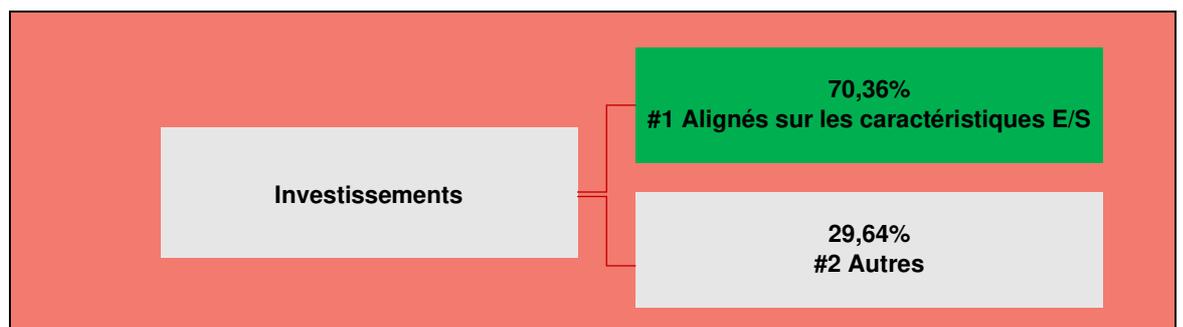
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 30 septembre 2024, le Fonds a **70,36%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **29,64%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- -1,15% de liquidités ;
- -0,61% de dérivés ;
- 31,15% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds n'a donc pas respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum de liquidités et de produits dérivés.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	
Obligations d'entreprises	96,90%
Industrie	63,26%
Institutions Financières	27,81%
Services aux collectivités	5,82%
Obligations Souveraines & assimilées	3,10%
Agences	3,10%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE² ?

Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

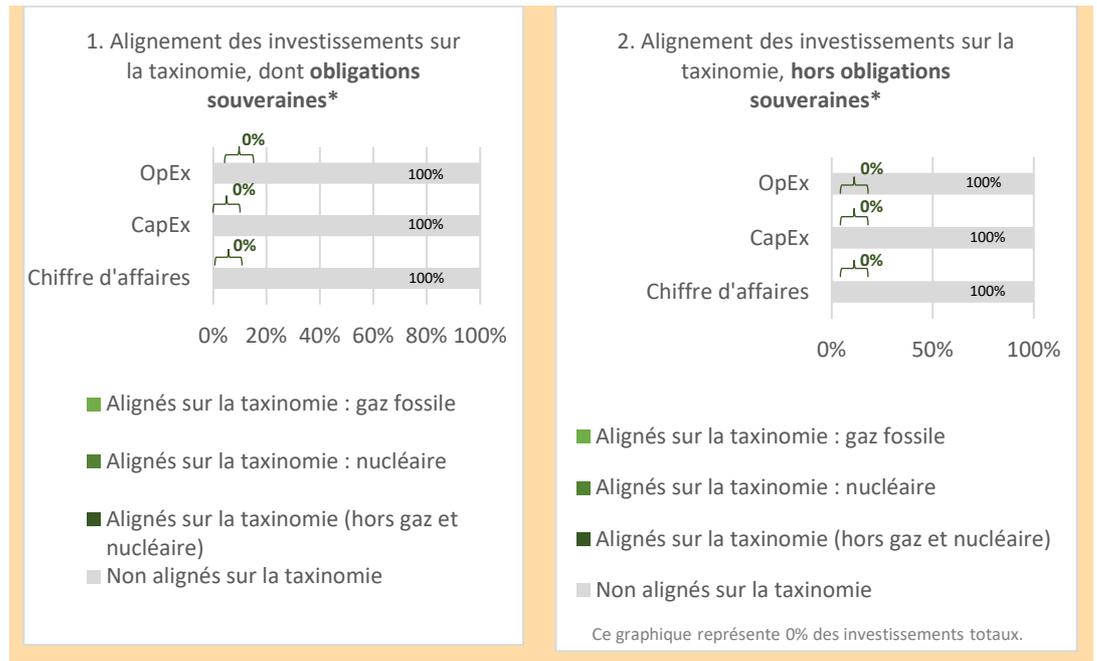
² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 30 septembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 30 septembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.

Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024
Fonds Commun de Placement
OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO
22, rue Vernier - 75017 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO

22, rue Vernier - 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Christophe Coquelin
KPMG le 15/01/2025 12:05:14

Christophe Coquelin
Associé

Bilan Actif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	252 136 064,00
Actions et valeurs assimilées (A)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	235 279 031,58
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	235 279 031,58
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	15 339 980,42
OPCVM	15 339 980,42
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	1 517 052,00
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	252 136 064,00
Créances et comptes d'ajustement actifs	2 387 793,33
Comptes financiers	771 068,52
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	3 158 861,85
Total Actif I+II	255 294 925,85

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	221 155 772,36
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	27 238 015,83
Capitaux propres	248 393 788,19
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	248 393 788,19
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	1 586 711,96
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	1 586 711,96
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	5 314 422,71
Concours bancaires	2,99
Sous-total autres passifs IV	5 314 425,70
Total Passifs : I+II+III+IV	255 294 925,85

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	9 637 329,13
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	128 234,96
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	177 416,78
Sous-total Produits sur opérations financières	9 942 980,87
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-609 469,94
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-11 778,03
Sous-total Charges sur opérations financières	-621 247,97
Total Revenus financiers nets (A)	9 321 732,90
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-1 194 611,76
Frais de gestion de la société de gestion	-1 194 611,76
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-1 194 611,76
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	8 127 121,14
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-128 889,89
Sous-total Revenus nets I = C+D	7 998 231,25

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros (suite)

	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	5 184 457,08
Frais de transactions externes et frais de cession	-104 241,64
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	5 080 215,44
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	106 588,37
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	5 186 803,81
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	14 188 306,06
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	9 075,75
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	14 197 381,81
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-144 401,04
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	14 052 980,77
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	27 238 015,83

ANNEXE

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2024	29/09/2023 ⁽¹⁾	13/06/2022 ⁽²⁾
Actif net			
en EUR	248 393 788,19	227 987 199,68	
Nombre de titres			
Catégorie de parts A	310 301,0000	125 490,0000	-
Catégorie de parts I	124 695,0000	138 102,0000	-
Catégorie de parts R	1 623 206,8004	1 857 664,8004	-
Valeur liquidative unitaire			
Catégorie de parts A en EUR	119,12	106,73	-
Catégorie de parts I en EUR	120,81	107,59	-
Catégorie de parts R en EUR	120,97	107,51	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)			
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)			
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)			
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-
Capitalisation unitaire			
Catégorie de parts A en EUR	5,58	4,39	-
Catégorie de parts I en EUR	6,33	5,23	-
Catégorie de parts R en EUR	6,56	5,34	-

(1) Premier exercice

(2) Date de création

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Un titre est noté « Investment grade » si sa note se situe dans la fourchette de Aaa à Baa3 pour Moody's ou de AAA à BBB- pour Standard & Poor's. Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec une note inférieure sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

En cas de notation non disponible, le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Mécanisme de Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation ou de taxes.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans le FCP, la société de gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au FCP avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le FCP.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du FCP.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité du FCP peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à

- 1,20% TTC pour les parts A
- 0,60% TTC pour les parts I
- 0,40% TTC pour les parts R

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Le fonds pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs pour les parts A, I et R.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Pour les catégories de parts A, I et R

La capitalisation pure. : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Pour les catégories de parts A, I et R

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	227 987 199,68
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	32 358 070,52
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-39 356 200,40
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	8 127 121,14
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	5 080 215,44
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	14 197 381,81
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	248 393 788,19

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	235 279	149 842	85 437	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	771	-	-	-	771
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	0
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	149 842	85 437	-	771

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	3 168	26 694	82 531	122 887
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	771	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	771	3 168	26 694	82 531	122 887

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	GBP +/-	USD +/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	5 140	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	761	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	0	-	-

Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	GBP +/-	USD +/-	+/-	+/-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-5 645	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	256	0	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	18 559	216 720	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-18 000
Solde net	18 559	216 720	-18 000

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	1 034	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	1 034	
<i>BNP</i>	1 034	
Comptes financiers	771	
<i>Société Générale</i>	771	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		0
<i>Société Générale</i>		0

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR001400KPZ3 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I <i>France</i>	<i>Monétaire</i>	<i>EUR</i>	15 340
Total				15 340

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2024
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	1 033 692,21
Vente à règlement différé	1 238 449,00
Coupons à recevoir	115 652,12
Total créances	2 387 793,33
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-108 170,82
Provision commission de mouvement	-8 984,84
Achat à règlement différé	-5 197 267,05
Total dettes	-5 314 422,71
Total	-2 926 629,38

Souscriptions rachats

Catégorie de parts A	
Parts émises	200 426,0000
Parts rachetées	15 615,0000
Catégorie de parts I	
Parts émises	25 864,0000
Parts rachetées	39 271,0000
Catégorie de parts R	
Parts émises	59 017,0000
Parts rachetées	293 475,0000

Commissions

Catégorie de parts A	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts R	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts A	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO01400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	14 850,0764	1 032,99	15 339 980,42

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2024
Catégorie de parts A	
Revenus nets	958 181,30
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	958 181,30
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	958 181,30
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	958 181,30
Total	958 181,30
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	30/09/2024
Catégorie de parts I	
Revenus nets	475 440,84
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	475 440,84
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	475 440,84
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	475 440,84
Total	475 440,84
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts R	
Revenus nets	6 564 609,11
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	6 564 609,11
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	6 564 609,11
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	6 564 609,11
Total	6 564 609,11
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024
Catégorie de parts A	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	773 969,96
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	773 969,96
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	773 969,96
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	773 969,96
Total	773 969,96
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie de parts I	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	314 668,24
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	314 668,24
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	314 668,24
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	314 668,24
Total	314 668,24
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	30/09/2024
Catégorie de parts R	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 098 165,61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4 098 165,61
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 098 165,61
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	4 098 165,61
Total	4 098 165,61
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				235 279 031,58	94,72
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				235 279 031,58	94,72
888 ACQUISITIONS LIMITED 7.558% 15/07/2027	Tourisme	EUR	1 200 000,00	1 198 986,87	0,48
ABANCA CORPORACION BANCARIA SA VAR 23/09/2033	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	907 556,05	0,37
ABERTS FINANCE BV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	2 800 000,00	2 822 854,27	1,14
ADECCO INT FINANCIAL SVS VAR 21/03/2082	Finance/Assurance	EUR	1 900 000,00	1 765 389,68	0,71
AEDAS HOMES OPCO SLU 4% 15/08/2026	Immobilier	EUR	509 000,00	517 806,83	0,21
AIB GROUP PLC VAR 30/05/2031	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 395 878,25	0,56
AIR FRANCE KLM 4.625% 23/05/2029	Transport	EUR	1 000 000,00	1 036 726,03	0,42
AIR FRANCE KLM 8.125% 31/05/2028	Transport	EUR	300 000,00	347 943,82	0,14
ALLWYN ENTERTAINMENT FIN 7.25% 30/04/2030	Finance/Assurance	EUR	1 538 000,00	1 660 943,02	0,67
ALSTOM SA VAR PREP 31/12/2099	Manufacture	EUR	1 000 000,00	1 039 316,08	0,42
ALSTRIA OFFICE REIT AG 0.5% 26/09/2025	Immobilier	EUR	700 000,00	670 356,53	0,27
ALSTRIA OFFICE REIT AG 1.50% 15/11/2027	Immobilier	EUR	2 400 000,00	2 219 632,13	0,89
ALTICE FRANCE SA 3.375% 15/01/2028	IT/Communication	EUR	1 400 000,00	1 014 966,75	0,41
ALTICE FRANCE SA 4.25% 15/10/2029	IT/Communication	EUR	1 500 000,00	1 084 350,66	0,44
AMVER FINCO PLC 6.625% 15/07/2029	Admin. privée	EUR	2 300 000,00	2 443 350,06	0,98
APCOA PARKING HOLDINGS GMBH 6% 15/04/2031	Transport	EUR	2 162 000,00	2 155 470,76	0,87
AROWNTOWN FINANCE SARL VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	1 722 589,86	0,69
AVIS BUDGET FINANCE PLC 7.25% 31/07/2030	Finance/Assurance	EUR	1 425 000,00	1 442 806,96	0,58
AZELIS GROUP NV 5.75% 15/03/2028	Finance/Assurance	EUR	938 000,00	973 367,55	0,39
BANCA IFIS SPA 5.5% 27/02/2029	Finance/Assurance	EUR	1 460 000,00	1 569 499,36	0,63
BANCO BPM SPA VAR 17/01/2030	Finance/Assurance	EUR	1 118 000,00	1 214 771,79	0,49
BANCO BPM SPA VAR 29/06/2031	Finance/Assurance	EUR	750 000,00	741 549,66	0,30
BANCO COMERC PORTUGUES VAR 27/03/2030	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	507 537,18	0,20
BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 09/03/2028	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	1 068 193,12	0,43
BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 27/11/2031	Finance/Assurance	EUR	2 500 000,00	2 614 368,03	1,05
BANCO DE SABADELL SA 2.5% 15/04/2031	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	1 992 407,67	0,80
BANCO SANTANDER SA PERP	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	984 790,87	0,40

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BARCLAYS PLC VAR PERP	Finance/Assurance	GBP	1 000 000,00	1 207 460,62	0,49
BELFIUS BANK SA NV 4.875% 11/06/2035	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	738 123,73	0,30
BELFIUS BANK SA/NV PERP VAR	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 200 454,07	0,48
BERTRAND FRANCHISE FRN 18/07/2030	Science/Technologie	EUR	1 192 000,00	1 228 250,01	0,49
BNP PARIBAS VAR PERPTUAL	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 070 255,30	0,43
BOELS TOPHOLDING BV 5.75% 15/05/2030	Admin. privée	EUR	1 082 000,00	1 139 713,64	0,46
BRITISH TELECOMMUNICATIO VAR 18/08/2080	IT/Communication	EUR	3 000 000,00	2 951 491,23	1,19
CAIXA ECO MONTEPIO GERAL VAR 29/05/2028	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 778 434,27	0,72
CAIXABANK SA VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 250 147,62	0,50
CANPACK SA 2.375% 01/11/2027	Manufacture	EUR	1 234 000,00	1 197 266,05	0,48
CASTELLUM AB VAR PERPETUAL	Immobilier	EUR	1 300 000,00	1 267 918,49	0,51
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 7.5% 15/05/2030	Manufacture	EUR	1 729 000,00	1 875 622,08	0,76
CHROME HOLDCO SAS 5% 31/05/2029	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	661 204,44	0,27
CIE PLASTIC OMNIUM SE 13/03/2029	Manufacture	EUR	800 000,00	820 418,41	0,33
CIRSA FINANCE INTER 10.375% 30/11/2027	Finance/Assurance	EUR	224 000,00	214 637,33	0,09
CIRSA FINANCE INTER 4.5% 15/03/2027	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	1 096 694,50	0,44
CIRSA FINANCE INTER 6.5% 15/03/2029	Finance/Assurance	EUR	1 369 000,00	1 474 895,95	0,59
CITYCON TREASURY BV 1.625% 12/03/2028	Finance/Assurance	EUR	2 800 000,00	2 593 002,14	1,04
CITYCON TREASURY BV 6.5% 06/03/2029	Finance/Assurance	EUR	128 000,00	140 295,33	0,06
COMMERZBANK VAR 05/12/2030	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	929 191,92	0,37
CPI PROPERTY GROUP SA 1.625% 23/04/2027	Immobilier	EUR	2 100 000,00	1 985 764,89	0,80
CPI PROPERTY GROUP SA 6% 27/01/2032	Immobilier	EUR	525 000,00	506 477,83	0,20
CROWN EURO HOLDINGS 5% 15/05/2028	Finance/Assurance	EUR	1 471 000,00	1 563 625,60	0,63
CT INVESTMENT GMBH 6.375% 15/04/2030	Finance/Assurance	EUR	991 000,00	1 048 362,80	0,42
CTEC II GMBH 5.25% 15/02/2030	Manufacture	EUR	1 400 000,00	1 311 049,83	0,53
DEUTSCHE BANK AG VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	563 717,75	0,23
DOBANK SPA 3.375% 31/07/2026	Admin. privée	EUR	2 100 000,00	2 038 255,49	0,82
DOMETIC GROUP AB 2% 29/09/2028	Manufacture	EUR	1 900 000,00	1 697 240,33	0,68
DUOMO BIDCO SPA FRN 15/07/2031	Admin. privée	EUR	893 000,00	917 746,03	0,37
DYNAMO NEWCO II GMBH 6.25% 15/10/2031	Finance/Assurance	EUR	1 406 000,00	1 416 617,45	0,57
EDF TF/TV PERPETUAL	Energie	EUR	2 500 000,00	2 600 134,77	1,05
EDP SA VAR 16/09/2054	Energie	EUR	1 600 000,00	1 608 459,84	0,65
EDREAMS ODIGEO SA 5.5% 15/07/2027	Admin. privée	EUR	2 300 000,00	2 341 592,94	0,94
EG GLOBAL 11% 30/11/2028	Finance/Assurance	EUR	1 808 000,00	2 074 108,91	0,84
EIRCOM FINANCE DAC 5.75% 15/12/2029	Finance/Assurance	EUR	1 230 000,00	1 287 494,64	0,52
ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL	Energie	EUR	1 400 000,00	1 425 034,30	0,57
ELIOR PARTICIPAT 3.75% 15/07/2026	Tourisme	EUR	1 500 000,00	1 497 091,25	0,60
ENEL SPA VAR PERPETUAL	Energie	EUR	1 700 000,00	1 918 853,81	0,77
ENEL SPA VAR PERPTUAL	Energie	EUR	1 582 000,00	1 628 016,48	0,66
ENERGIA GROUP ROI 6.875% 31/07/2028	Energie	EUR	1 000 000,00	1 053 878,59	0,42

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 02/08/2081	Energie	EUR	1 400 000,00	1 353 986,99	0,55
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 14/03/2082	Energie	EUR	1 600 000,00	1 524 978,19	0,61
EPHIOS SUBCO SARL 7.875% 31/01/2031	Finance/Assurance	EUR	1 246 000,00	1 371 891,17	0,55
ERSTE GROUP BANK AG VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	767 336,35	0,31
EUROFINS SCIENTIFIC SE PERP	Science/Technologie	EUR	1 800 000,00	1 816 488,89	0,73
EUTELSAT SA 1.5% 13/10/2028	IT/Communication	EUR	200 000,00	162 057,84	0,07
EUTELSAT SA 9.75% 13/04/2029	IT/Communication	EUR	1 430 000,00	1 544 845,64	0,62
FAURECIA 2.75% 15/02/2027	Manufacture	EUR	897 000,00	870 299,55	0,35
FIBER MIDCO SPA 10.0% 15/06/2029	Finance/Assurance	EUR	2 160 000,00	2 296 327,93	0,92
FNAC DARTY SA 6.0% 01/04/2029	Commerce	EUR	743 000,00	776 586,86	0,31
GETLINK SE 3.5% 30/10/2025	Transport	EUR	1 000 000,00	1 008 124,44	0,41
GOLDSTORY SASU 6.75% 01/02/2030	Finance/Assurance	EUR	1 081 000,00	1 119 643,05	0,45
GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875% 15/10/2028	Admin. privée	EUR	1 500 000,00	1 421 558,54	0,57
GRUENENTHAL GMBH 4.125% 15/05/2028	Manufacture	EUR	2 300 000,00	2 337 508,21	0,94
GRUENENTHAL GMBH 6.75% 15/05/2030	Manufacture	EUR	269 000,00	295 054,67	0,12
HEIMSTADEN BOSTAD AB 1.375% 03/03/2027	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	1 870 747,95	0,75
HOUSE OF HR GROUP BV 9% 03/11/2029	Admin. privée	EUR	1 100 000,00	1 108 338,00	0,45
HT TROPLAST AG 9.375% 15/07/2028	Manufacture	EUR	615 000,00	647 395,53	0,26
IBERCAJA BANCO SA VAR 23/07/2030	Finance/Assurance	EUR	2 100 000,00	2 082 610,56	0,84
IHO VERWALTUNGS GMBH 8.75% PIK 15/05/2028	Manufacture	EUR	2 498 000,00	2 710 801,15	1,09
ILIAD HOLDING SAS 6.875% 15/04/2031	IT/Communication	EUR	1 019 000,00	1 109 094,04	0,45
ILIAD SA 5.625% 15/02/2030	IT/Communication	EUR	600 000,00	655 721,02	0,26
INTERNATIONAL GAME TECH 2.375% 15/04/2028	Culture	EUR	1 800 000,00	1 745 768,96	0,70
INTESA SANPAOLO SPA VAR 20/02/2034	Finance/Assurance	EUR	3 302 000,00	3 697 072,39	1,49
INTESA SANPAOLO SPA VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	497 964,32	0,20
INTL PERSONAL FINANCE PL 10.75% 14/12/2029	Finance/Assurance	EUR	1 255 000,00	1 399 685,51	0,56
IPD 3 BV 8% 15/06/2028	IT/Communication	EUR	1 250 000,00	1 355 806,42	0,55
IPD 3 BV FRN 15/06/2031	IT/Communication	EUR	1 129 000,00	1 136 787,34	0,46
IQVIA INC 2.25% 15/01/2028	Science/Technologie	EUR	1 900 000,00	1 822 123,75	0,73
IRON MOUNTAIN UK OLC 3.875% 15/11/2025	IT/Communication	GBP	1 400 000,00	1 687 178,82	0,68
ITALMATCH CHEMICALS SPA 10% 06/02/2028	Manufacture	EUR	681 000,00	743 036,07	0,30
JAGUAR LAND ROVER AUTOMO 6.875% 15/11/2026	Manufacture	EUR	1 400 000,00	1 519 046,47	0,61
KAIXO BONDOCO TELECOM SA 5.125% 30/09/2029	Finance/Assurance	EUR	1 800 000,00	1 807 452,25	0,73
KANE BIDCO LTD 5.0% 15/02/2027	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	299 300,33	0,12
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	IT/Communication	EUR	1 610 000,00	1 659 281,88	0,67
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	IT/Communication	EUR	1 579 000,00	1 756 472,09	0,71
LA BANQUE POSTALE VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 146 201,61	0,46

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LABORATOIRE EIMER SELARL 5% 01/02/2029	Santé/Social	EUR	2 200 000,00	1 914 906,89	0,77
LHMC FINCO 2 SARL 7.25% PIK 02/10/2025	Finance/Assurance	EUR	1 040 800,00	640 522,40	0,26
LORCA TELECOM BONDCO 4% 18/09/2027	Finance/Assurance	EUR	1 800 000,00	1 793 284,00	0,72
LOTTOMATICA SPA ROMA 7.125% 01/06/2028	Culture	EUR	1 298 000,00	1 400 617,18	0,56
LOXAM SAS 5.75% 15/07/2027	Admin. privée	EUR	1 500 000,00	1 526 985,42	0,61
LOXAM SAS 6.375% 31/05/2029	Admin. privée	EUR	1 306 000,00	1 391 383,56	0,56
LSF XI MAGPIE BIDCO 7.25% 30/06/2027	Admin. privée	EUR	1 400 000,00	1 382 944,89	0,56
MUNDYS SPA 4.5% 24/01/2030	Transport	EUR	2 100 000,00	2 150 686,77	0,87
NATIONAL BANK GREECE SA VAR 02/06/2027	Finance/Assurance	GBP	800 000,00	1 038 193,93	0,42
NEOPHARMED GENTILI SPA 7.125% 08/04/2030	Manufacture	EUR	1 722 000,00	1 853 314,50	0,75
NGG FINANCE PLC VAR 05/09/2082	Finance/Assurance	EUR	3 200 000,00	3 042 854,14	1,23
NGG FINANCE PLC VAR 05/12/2079	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	706 676,93	0,28
NOMAD FOODS BONDCO PLC 2.5% 24/06/2028	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	951 947,22	0,38
NOVA ALEXANDRE III SAS FRN 15/07/2029	Finance/Assurance	EUR	1 277 000,00	1 278 158,70	0,51
NOVO BANCO SA VAR 01/12/2033	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 876 517,21	0,76
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 9.625% 15/11/2028	Admin. privée	EUR	1 400 000,00	1 504 240,31	0,61
OPTICS BIDCO SPA 6.875% 15/02/2028	Finance/Assurance	EUR	661 000,00	726 060,51	0,29
OPTICS BIDCO SPA 7.875% 31/07/2028	Finance/Assurance	EUR	1 276 000,00	1 459 950,28	0,59
ORSTED A S VAR 14/03/3024	Energie	EUR	684 000,00	725 440,50	0,29
PAPREC HOLDING S 3.5% 01/07/2028	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	881 040,50	0,35
PAPREC HOLDING SA 7.25% 17/11/2029	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	981 447,75	0,40
PERRIGO FINANCE UNLIMITE 5.375% 30/09/2032	Commerce	EUR	1 288 000,00	1 313 977,55	0,53
PIAGGIO AND C SPA 6.5% 05/10/2030	Manufacture	EUR	1 129 000,00	1 233 848,35	0,50
PICARD BONDCO 5.375% 01/07/2027	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	601 395,42	0,24
PICARD GROUPE 6.375% 01/07/2029	Finance/Assurance	EUR	953 000,00	992 915,71	0,40
PINNACLE BIDCO PLC 8.25% 11/10/2028	Culture	EUR	1 400 000,00	1 507 559,67	0,61
PLAYTECH PLC 5.875% 28/06/2028	Culture	EUR	1 162 000,00	1 218 356,81	0,49
RAIFFEISEN BANK INTL 1.5% 12/03/2030	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 197 028,27	0,48
RAY FINANCING LLC 6.5% 15/07/2031	Finance/Assurance	EUR	1 876 000,00	1 955 699,62	0,79
RCI BANQUE SA VAR 09/10/2034	Finance/Assurance	EUR	2 300 000,00	2 382 002,42	0,96
REXEL SA 2.125% 15/12/2028	Commerce	EUR	900 000,00	858 362,38	0,35
REXEL SA 5.25% 13/09/2030	Commerce	EUR	1 051 000,00	1 099 649,91	0,44
ROSSINI SARL 6.75% 31/12/2029	Manufacture	EUR	1 217 000,00	1 299 045,75	0,52
SES SA VAR PERP 31/12/2099	IT/Communication	EUR	700 000,00	667 789,93	0,27
SOFTBANK GROUP CORP 3.125% 19/09/2025	IT/Communication	EUR	1 200 000,00	1 187 074,17	0,48
SOFTBANK GROUP CORP 5% 15/04/2028	IT/Communication	EUR	700 000,00	725 707,11	0,29
SOFTBANK GROUP CORP 5.375% 08/01/2029	IT/Communication	EUR	4 000 000,00	4 125 366,67	1,66
SOLVAY SA VAR PERPETUAL	Manufacture	EUR	1 000 000,00	993 087,53	0,40
SUMMER BIDCO 10% 1/02/2029 PIK	Finance/Assurance	EUR	1 199 919,00	1 286 967,79	0,52

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SYNTHOMER PLC 7.375% 02/05/2029	Manufacture	EUR	1 135 000,00	1 225 876,30	0,49
TELECOM ITALIA SPA 2.75% 15/04/2025	IT/Communication	EUR	1 300 000,00	1 310 150,68	0,53
TELECOM ITALIA SPA 6.875% 15/02/2028	IT/Communication	EUR	466 000,00	509 812,10	0,21
TELECOM ITALIA SPA 7.875% 31/07/2028	IT/Communication	EUR	884 000,00	1 011 500,79	0,41
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 464 813,29	0,59
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	864 034,52	0,35
TEVA PHARM FNC NL 7.375% 15/09/2029	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 579 707,69	0,64
TVL FINANCE PLC 10.25% 28/04/2028	Finance/Assurance	GBP	919 000,00	1 207 173,76	0,49
UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	Immobilier	EUR	2 800 000,00	2 785 307,67	1,12
UNICAJA BANCO SA VAR 11/09/2028	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	542 024,86	0,22
UNICAJA BANCO SA VAR 19/07/2032	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 658 522,10	0,67
UNICREDIT SPA VAR 16/04/2034	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	543 720,53	0,22
UNICREDIT SPA VARIABLE 15/01/2032	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 198 662,20	0,48
UNITED GROUP BV 5.25% 01/02/2030	IT/Communication	EUR	1 100 000,00	1 089 061,42	0,44
UPFIELD BV 6.875% 02/07/2029	Manufacture	EUR	1 711 000,00	1 740 739,61	0,70
VALEO SA 1% 03/08/2028	Manufacture	EUR	1 100 000,00	977 090,22	0,39
VALEO SE 4.5% 11/04/2030	Manufacture	EUR	1 200 000,00	1 204 490,47	0,48
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA VAR PERP	Eau/Déchets	EUR	2 000 000,00	1 886 162,74	0,76
VERDE BIDCO SPA 4.625% 01/10/2026	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	1 089 713,32	0,44
VERISURE HOLDING AB 3.25% 15/02/2027	Manufacture	EUR	700 000,00	689 698,14	0,28
VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15/02/2029	Manufacture	EUR	1 700 000,00	1 700 092,08	0,68
VERTICAL HOLDCO GMBH 6.625% 15/07/2028	Manufacture	EUR	2 200 000,00	2 008 175,68	0,81
VODAFONE GROUP PLC VAR 03/10/2078	IT/Communication	EUR	1 700 000,00	1 786 317,92	0,72
VODAFONE GROUP PLC VAR 27/08/2080	IT/Communication	EUR	1 100 000,00	1 030 390,79	0,41
VOLVO CAR AB 4.75% 08/05/2030	Manufacture	EUR	967 000,00	994 501,61	0,40
VZ VENDOR FINANCING 2.875% 15/01/2029	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 593 744,57	0,64
WEPA HYGIENEPRODUKTE BMB 5.625% 15/01/2031	Manufacture	EUR	540 000,00	559 712,92	0,23
WP/AP TELECOM HOLDINGS 3.75% 15/01/2029	IT/Communication	EUR	900 000,00	891 936,24	0,36
WP/AP TELECOM HOLDINGS 5.5% 15/01/2030	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	893 235,50	0,36
ZEGONA FINANCE PLC 6.75% 17/07/2029	Finance/Assurance	EUR	1 710 000,00	1 812 667,93	0,73
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				15 339 980,42	6,18
<i>OPCVM</i>				15 339 980,42	6,18
OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	Finance/Assurance	EUR	14 850,0764	15 339 980,42	6,18
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				250 619 012,00	100,90

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OVCT 241016 GBP/EUR	-	69 659,96	EUR	5 575 731,66	GBP	-5 645 391,62
Total	-	69 659,96		5 575 731,66		-5 645 391,62

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Crédit				
<i>Dérivés de crédits</i>				
249KJPME21P04K83438#	-18 000 000	-	1 517 052,00	-18 000 000,00
Sous-Total Dérivés de crédits		-	1 517 052,00	-18 000 000,00
Total Crédit		-	1 517 052,00	-18 000 000,00
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Montant de l'exposition	250 619 012,00
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-69 659,96
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-1 517 052,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	1 517 052,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	3 158 861,85
Autres passifs (-)	-5 314 425,70
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	248 393 788,19

COMPTES ANNUELS
29 septembre 2023

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/09/2023 ⁽¹⁾	N/A
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	217 352 355,92	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	212 087 662,89	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	212 087 662,89	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	4 418 264,70	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 418 264,70	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	846 428,33	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	846 428,33	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	7 078 046,24	-
Opérations de change à terme de devises	5 457 124,52	-
Autres	1 620 921,72	-
Comptes financiers	9 909 097,60	-
Liquidités	9 909 097,60	-
Total de l'actif	234 339 499,76	-

(1) Premier exercice

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/09/2023 ⁽¹⁾	N/A
Capitaux propres		
Capital	216 774 272,12	-
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	2 329 031,27	-
Résultat de l'exercice (a, b)	8 883 896,29	-
Total des capitaux propres	227 987 199,68	-
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	846 428,33	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	846 428,33	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	366 150,00	-
Autres opérations	480 278,33	-
Dettes	5 505 871,75	-
Opérations de change à terme de devises	5 422 426,13	-
Autres	83 445,62	-
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	234 339 499,76	-

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(1) Premier exercice

Hors bilan (en euros)

	29/09/2023 ⁽¹⁾	N/A
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	21 225 600,00	-
TAUX	21 225 600,00	-
ACHAT - FUTURE - EURO BUND	21 225 600,00	-
Engagements de gré à gré	15 000 000,00	-
CREDIT	15 000 000,00	-
ACHAT - DERIVES CREDIT - 239KBNPPE1SY08KB1437	15 000 000,00	-
Autres engagements	-	-

(1) Premier exercice

Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023 ⁽¹⁾	N/A
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	180 310,39	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	6 819 148,94	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	6 999 459,33	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	15 572,60	-
Autres charges financières	-	-
Total (II)	15 572,60	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	6 983 886,73	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	841 113,02	-
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	6 142 773,71	-
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	2 741 122,58	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	8 883 896,29	-

(1) Premier exercice

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

L'exercice clos le 29 septembre 2023 est le premier exercice du fonds d'une durée de 15 mois et 17 jours.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Mécanisme de Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation ou de taxes.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans le FCP, la société de gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au FCP avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le FCP.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du FCP.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité du FCP peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à

- 1,20% TTC pour les parts A
- 0,60% TTC pour les parts I
- 0,40% TTC pour les parts R

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Le fonds pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs pour les parts A, I et R.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

Pour les catégories de parts A, I et R

La capitalisation pure. : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Pour les catégories de parts A, I et R

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/09/2023 ⁽¹⁾	N/A
Actif net en début d'exercice	-	-
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	225 423 452,72	-
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-8 224 033,13	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 278 087,89	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 955 796,47	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 860 449,88	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-307 623,73	-
Frais de transaction	-100 175,17	-
Différences de change	-52 201,58	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 768 693,89	-
Différence d'estimation exercice N	3 768 693,89	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-846 428,33	-
Différence d'estimation exercice N	-846 428,33	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 142 773,71	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	227 987 199,68	-

(1) Premier exercice

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	212 087 662,89	93,03
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	212 087 662,89	93,03
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	21 225 600,00	9,31
Actions	-	-
Crédit	15 000 000,00	6,58
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	146 044 764,99	64,06	66 042 897,90	28,97	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	9 909 097,60	4,35
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	21 225 600,00	9,31	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	2 834 730,67	1,24	40 650 302,75	17,83	76 550 234,61	33,58	92 052 394,86	40,38
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	9 909 097,60	4,35	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	21 225 600,00	9,31

Répartition par devise

	GBP	%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	3 749 859,87	1,64	-	-	-	-	-	
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	
OPC	-	-	-	-	-	-	-	
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	
Créances	806 889,82	0,35	-	-	-	-	-	
Comptes financiers	264 967,18	0,12	-	-	-	-	-	

Répartition par devise (suite)

	GBP	%		%		%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	4 607 279,21	2,02	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023 ⁽¹⁾
Créances	
Achat à terme de devises	806 889,82
Contrepartie vente à terme de devises	4 650 234,70
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	1 388 160,78
Coupons à recevoir	232 760,94
Total créances	7 078 046,24
Dettes	
Vente à terme de devises	-4 607 279,21
Contrepartie achat à terme de devises	-815 146,92
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-80 478,38
Provision commission de mouvement	-2 967,24
Total dettes	-5 505 871,75
Total	1 572 174,49

(1) Premier exercice

Souscriptions rachats

Catégorie de parts A	
Parts émises	126 095,0000 ⁽²⁾
Parts rachetées	605,0000
Catégorie de parts I	
Parts émises	157 608,0000 ⁽³⁾
Parts rachetées	19 506,0000
Catégorie de parts R	
Parts émises	1 916 446,8004 ⁽⁴⁾
Parts rachetées	58 782,0000

(2) Le fonds et la catégorie de parts A ont été créés le 13/06/2022.

(3) Le fonds et la catégorie de parts I ont été créés le 13/06/2022.

(4) Le fonds et la catégorie de parts R ont été créés le 13/06/2022.

Commissions

Catégorie de parts A	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts R	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts A	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20 ⁽⁵⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60 ⁽⁶⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40 ⁽⁷⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(5) Le fonds et la catégorie de parts A ayant été créés le 13/06/2022, le taux présenté a été annualisé.

(6) Le fonds et la catégorie de parts I ayant été créés le 13/06/2022, le taux présenté a été annualisé.

(7) Le fonds et la catégorie de parts R ayant été créés le 13/06/2022, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instrument financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023 ⁽¹⁾	N/A
Catégorie de parts A		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	418 018,64 ⁽⁸⁾	-
Total	418 018,64	-
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	418 018,64	-
Total	418 018,64	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts I		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	573 425,06 ⁽⁹⁾	-
Total	573 425,06	-
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	573 425,06	-
Total	573 425,06	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts R		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	7 892 452,59 ⁽¹⁰⁾	-
Total	7 892 452,59	-
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	7 892 452,59	-
Total	7 892 452,59	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/09/2023 ⁽¹⁾	N/A
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(1) Premier exercice

(8) Le fonds et la catégorie de parts A ont été créés le 13/06/2022.

(9) Le fonds et la catégorie de parts I ont été créés le 13/06/2022.

(10) Le fonds et la catégorie de parts R ont été créés le 13/06/2022.

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023 ⁽¹⁾	N/A
Catégorie de parts A		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	133 545,50 ⁽¹¹⁾	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	133 545,50	-
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	133 545,50	-
Total	133 545,50	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts I		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	149 535,07 ⁽¹²⁾	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	149 535,07	-
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	149 535,07	-
Total	149 535,07	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts R		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 045 950,70 ⁽¹³⁾	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2 045 950,70	-
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 045 950,70	-
Total	2 045 950,70	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/09/2023 ⁽¹⁾	N/A
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

(1) Premier exercice

(11) Le fonds et la catégorie de parts A ont été créés le 13/06/2022.

(12) Le fonds et la catégorie de parts I ont été créés le 13/06/2022.

(13) Le fonds et la catégorie de parts R ont été créés le 13/06/2022.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023 ⁽¹⁾	13/06/2022 ⁽¹⁴⁾
Actif net		
en EUR	227 987 199,68	
Nombre de titres		
Catégorie de parts A	125 490,0000	-
Catégorie de parts I	138 102,0000	-
Catégorie de parts R	1 857 664,8004	-
Valeur liquidative unitaire		
Catégorie de parts A en EUR	106,73	-
Catégorie de parts I en EUR	107,59	-
Catégorie de parts R en EUR	107,51	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)		
Catégorie de parts A en EUR	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)		
Catégorie de parts A en EUR	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)		
Catégorie de parts A en EUR	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-
Capitalisation unitaire		
Catégorie de parts A en EUR	4,39	-
Catégorie de parts I en EUR	5,23	-
Catégorie de parts R en EUR	5,34	-

(1) Premier exercice

(14) Date de création

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			212 087 662,89	93,03
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé			212 087 662,89	93,03
888 ACQUISTIONS LIMITED 7.558% 15/07/2027	EUR	1 200 000,00	1 132 350,80	0,50
ABANCA CORPORACION BANCARIA SA VAR 23/09/2033	EUR	1 300 000,00	1 322 149,73	0,58
ABERTS FINANCE BV VAR PERPETUAL	EUR	3 000 000,00	2 811 017,92	1,23
ACCOR SA VAR PERP	EUR	1 400 000,00	1 415 802,56	0,62
ACCOR SA VAR PERP	EUR	1 100 000,00	1 059 210,38	0,46
ADEVINTA ASA 3% 15/11/2027	EUR	1 100 000,00	1 089 055,00	0,48
ADLER PELZER HLDG GMBH 9.5% 01/04/2027	EUR	1 426 000,00	1 333 323,01	0,58
AEDAS HOMES OPCO SLU 4% 15/08/2026	EUR	2 000 000,00	1 890 766,67	0,83
AGPS BONDCO PLC 2.25% 27/04/2027	EUR	400 000,00	138 412,00	0,06
AIB GROUP PLC VAR 30/05/2031	EUR	1 400 000,00	1 308 814,56	0,57
AIR FRANCE KLM 8.125% 31/05/2028	EUR	600 000,00	643 673,59	0,28
ALLWYN ENTERTAINMENT FIN 7.25% 30/04/2030	EUR	1 338 000,00	1 378 980,71	0,60
ALTICE FINANCING SA 3% 15/01/2028	EUR	1 100 000,00	938 498,00	0,41
ARDAGH PKG FIN HLDGS USA 2.125% 15/08/2026	EUR	1 800 000,00	1 618 552,50	0,71
ARENA LUX FIN SARL 1.875% 01/02/2028	EUR	1 326 000,00	1 107 235,42	0,49
AROUNDTOWN SA 0.625% 09/07/2025	EUR	1 100 000,00	979 141,44	0,43
ATOS SE 1% 12/11/2029	EUR	1 500 000,00	887 856,16	0,39
ATOS SE 1.75% 07/05/2025	EUR	1 000 000,00	839 174,32	0,37
AVANTOR FUNDING INC 3.875% 15/07/2028	EUR	2 200 000,00	2 046 254,83	0,90
AVIS BUDGET FINANCE PLC 4.75% 30/01/2026	EUR	500 000,00	494 571,25	0,22
AVIS BUDGET FINANCE PLC 7.25% 31/07/2030	EUR	1 925 000,00	1 949 281,31	0,85
AZELIS GROUP NV 5.75% 15/03/2028	EUR	938 000,00	944 392,47	0,41
BANCO COMERC PORTUGUES VAR 27/03/2030	EUR	500 000,00	476 242,68	0,21
BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 09/03/2028	EUR	1 100 000,00	920 441,89	0,40
BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 22/09/2026	EUR	300 000,00	306 829,31	0,13
BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 27/11/2031	EUR	2 100 000,00	1 900 980,99	0,83
BANCO DE SABABELL SA 0.875% VAR 16/6/2028	EUR	1 500 000,00	1 283 948,81	0,56
BANCO DE SABADELL SA VAR 24/03/2026	EUR	1 500 000,00	1 463 493,32	0,64
BANCO SANTANDER SA PERP	EUR	1 000 000,00	842 909,76	0,37
BARCLAYS PLC VAR PERP	GBP	1 000 000,00	1 082 238,13	0,47
BELFIUS BANK SA/NV PERP VAR	EUR	800 000,00	611 453,95	0,27
BENTELER INTERNATIONAL A 9.375% 15/05/2028	EUR	1 428 000,00	1 503 170,66	0,66
BNP PARIBAS VAR PERPTUAL	EUR	1 000 000,00	975 993,14	0,43
BOELS TOPHOLDING BV 6.25% 15/02/2029	EUR	877 000,00	876 717,64	0,38
BPER BANCA VAR 11/09/2029	EUR	1 140 000,00	1 123 089,56	0,49
BRITISH TELECOMMUNICATIO VAR 18/08/2080	EUR	1 900 000,00	1 745 749,07	0,77
CAIXABANK SA VAR PERPETUAL	EUR	1 400 000,00	946 235,04	0,42

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
CANPACK SA 2.375% 01/11/2027	EUR	334 000,00	292 199,16	0,13
CASTELLUM AB VAR PERPETUAL	EUR	1 500 000,00	1 127 005,86	0,49
CELLNEX FINANCE CO SA 1% 15/09/2027	EUR	1 500 000,00	1 301 912,70	0,57
CELLNEX FINANCE CO SA 1.25% 15/01/2029	EUR	2 400 000,00	2 026 700,05	0,89
CELLNEX TELECOM SA 1.875% 26/06/2029	EUR	1 500 000,00	1 284 257,58	0,56
CELLNEX TELECOM SA 2.875% 18/04/2025	EUR	300 000,00	297 380,02	0,13
CESKA SPORITELNA VAR 29/06/2027	EUR	600 000,00	616 306,92	0,27
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 7.5% 15/05/2030	EUR	1 100 000,00	1 136 586,00	0,50
CHROME HOLDCO SAS 5% 31/05/2029	EUR	2 200 000,00	1 712 487,33	0,75
CIRSA FINANCE INTER 10.375% 30/11/2027	EUR	224 000,00	242 788,56	0,11
CIRSA FINANCE INTER 4.5% 15/03/2027	EUR	1 100 000,00	1 019 755,00	0,45
CIRSA FINANCE INTER 7.875% 31/07/2028	EUR	625 000,00	640 017,19	0,28
COMMERZBANK VAR 05/12/2030	EUR	900 000,00	892 895,30	0,39
COTY INC 5.75% 15/09/2028	EUR	680 000,00	687 486,43	0,30
CROWN EURO HOLDINGS 5% 15/05/2028	EUR	1 471 000,00	1 495 006,72	0,66
CROWN EURO HOLDINGS SA 2.875% 01/02/2026	EUR	1 000 000,00	961 661,39	0,42
CTEC II GMBH 5.25% 15/02/2030	EUR	1 400 000,00	1 176 252,00	0,52
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 16/05/2027	EUR	1 600 000,00	1 476 843,63	0,65
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3.75% 11/02/2028	EUR	500 000,00	475 180,55	0,21
DOBANK SPA 3.375% 31/07/2026	EUR	1 800 000,00	1 567 529,22	0,69
DRAX FINCO PLC 2.625% 01/11/2025	EUR	1 100 000,00	1 027 975,67	0,45
EDREAMS ODIGEO SA 5.5% 15/07/2027	EUR	1 000 000,00	952 386,67	0,42
ELIS SA 4.125% 24/05/2027	EUR	700 000,00	697 491,93	0,31
ELM FOR FIRMENICH INTERN VAR PERP	EUR	700 000,00	674 004,64	0,30
EMERALD DEBT MERGER 6.375% 15/12/2030	EUR	1 644 000,00	1 680 937,53	0,74
EMERIA SASU 7.75% 31/03/2028	EUR	1 080 000,00	1 026 357,90	0,45
ENERGIA GROUP ROI 6.875% 31/07/2028	EUR	900 000,00	888 436,03	0,39
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 02/08/2081	EUR	1 900 000,00	1 694 792,84	0,74
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 14/03/2082	EUR	1 600 000,00	1 373 231,48	0,60
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 20/07/2080	EUR	1 100 000,00	1 022 816,97	0,45
ERSTE GROUP BANK AG VAR PERP	EUR	800 000,00	654 917,25	0,29
EUTELSAT SA 1.5% 13/10/2028	EUR	1 300 000,00	988 908,75	0,43
EUTELSAT SA 2.25% 13/07/2027	EUR	400 000,00	341 468,39	0,15
FAURECIA 2.75% 15/02/2027	EUR	3 000 000,00	2 733 150,00	1,20
FIBER BIDCO SPA 11% 25/10/2027	EUR	1 076 000,00	1 152 844,33	0,51
FORD MOTOR CREDIT CO LLC 4.867% 03/08/2027	EUR	1 595 000,00	1 591 493,66	0,70
FORD MOTOR CREDIT CO LLC 6.125% 15/05/2028	EUR	1 100 000,00	1 160 198,94	0,51
GETLINK SE 3.5% 30/10/2025	EUR	2 500 000,00	2 463 304,17	1,08
GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875% 15/10/2028	EUR	1 600 000,00	1 390 085,33	0,61
GRUENENTHAL GMBH 4.125% 15/05/2028	EUR	2 300 000,00	2 163 730,75	0,95
GRUENENTHAL GMBH 6.75% 15/05/2030	EUR	269 000,00	281 326,93	0,12
HEIMSTADEN AB 4.375% 06/03/2027	EUR	1 800 000,00	928 820,25	0,41
HEIMSTADEN BOSTAD AB VAR PERPETUAL	EUR	1 600 000,00	792 799,78	0,35
HOUSE OF HR GROUP BV 9% 03/11/2029	EUR	1 100 000,00	1 082 785,00	0,47
HT TROPLAST AG 9.375% 15/07/2028	EUR	1 066 000,00	1 098 581,49	0,48

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
IBERCAJA BANCO SA VAR 23/07/2030	EUR	1 500 000,00	1 377 584,75	0,60
IHO VERWALTUNGS GMBH 8.75% PIK 15/05/2028	EUR	2 698 000,00	2 907 607,62	1,28
ILIAD SA 5.375% 14/06/2027	EUR	500 000,00	495 645,61	0,22
ILIAD SA 5.625% 15/02/2030	EUR	1 300 000,00	1 288 501,77	0,57
INFRASTRUTTURE WIRELESS 1.875% 08/07/2026	EUR	600 000,00	563 734,18	0,25
INTERNATIONAL GAME TECH 2.375% 15/04/2028	EUR	1 800 000,00	1 621 127,36	0,71
INTESA SANPAOLO SPA VAR 20/02/2034	EUR	1 802 000,00	1 840 942,21	0,81
INTESA SANPAOLO SPA VAR 12/07/2029	EUR	900 000,00	900 883,30	0,40
INTESA SANPAOLO SPA VAR PERP	EUR	500 000,00	435 790,49	0,19
INTL CONSOLIDATED AIRLIN 2.75% 25/03/2025	EUR	700 000,00	684 807,36	0,30
INTRUM AB 3% 15/09/2027	EUR	400 000,00	279 416,00	0,12
INTRUM AB 3.5% 15/07/2026	EUR	2 100 000,00	1 687 168,00	0,74
INTRUM AB 4.875% 15/08/2025	EUR	1 600 000,00	1 487 820,00	0,65
IPD 3 BV 8% 15/06/2028	EUR	1 250 000,00	1 295 829,64	0,57
IQVIA INC 2.25% 15/01/2028	EUR	2 100 000,00	1 857 880,50	0,81
IRON MOUNTAIN UK OLC 3.875% 15/11/2025	GBP	1 400 000,00	1 553 241,68	0,68
ITALMATCH CHEMICALS SPA 10% 06/02/2028	EUR	925 000,00	927 907,58	0,41
JAGUAR LAND ROVER AUTOMO 6.875% 15/11/2026	EUR	1 400 000,00	1 448 557,83	0,64
KAIXO BONDOCO TELECOM SA 5.125% 30/09/2029	EUR	1 600 000,00	1 417 348,00	0,62
KANE BIDCO LTD 5.0% 15/02/2027	EUR	300 000,00	286 136,00	0,13
KLEOPATRA FINCO SARL 4.25% 01/03/2026	EUR	700 000,00	590 119,44	0,26
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	EUR	900 000,00	868 748,67	0,38
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	EUR	2 979 000,00	3 162 785,53	1,39
LHMC FINCO 2 SARL 7.25% PIK 02/10/2025	EUR	640 800,00	637 908,92	0,28
LORCA TELECOM BONDCO 4% 18/09/2027	EUR	2 000 000,00	1 866 220,00	0,82
LOTTOMATICA SPA 9.75% 30/09/2027	EUR	700 000,00	771 053,50	0,34
LOTTOMATICA SPA ROMA 7.125% 01/06/2028	EUR	1 298 000,00	1 359 831,31	0,60
LOXAM SAS 5.75% 15/07/2027	EUR	1 500 000,00	1 424 640,00	0,62
LOXAM SAS 6.375% 15/05/2028	EUR	300 000,00	302 684,10	0,13
MIDCO GB PIK 7.75% 01/11/2027	EUR	1 000 000,00	994 812,22	0,44
NEXANS SA 5.5% 05/04/2028	EUR	600 000,00	629 201,67	0,28
NEXI SPA 2.125% 30/04/2029	EUR	2 600 000,00	2 190 373,25	0,96
NGG FINANCE PLC VAR 05/09/2082	EUR	3 000 000,00	2 594 987,05	1,14
NH HOTEL GROUP SA 4% 02/07/2026	EUR	1 000 000,00	962 218,70	0,42
NOKIA OYJ 2% 11/03/2026	EUR	509 000,00	487 248,82	0,21
NOKIA OYJ 3.125% 15/05/2028	EUR	700 000,00	666 385,25	0,29
OI EUROPEAN GROUP BV 2.875% 15/02/2025	EUR	700 000,00	685 225,33	0,30
OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15/05/2028	EUR	663 000,00	690 714,87	0,30
ONTEX GROUP NV 3.5% 15/07/2026	EUR	2 300 000,00	2 089 846,00	0,92
PAPREC HOLDING S 3.5% 01/07/2028	EUR	900 000,00	810 397,00	0,36
PEOPLECERT WISDOM ISSUER 5.75% 15/09/2026	EUR	900 000,00	871 230,07	0,38
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 30/06/2029	EUR	810 000,00	835 803,39	0,37
PERMANENT TSB GROUP VAR 25/04/2028	EUR	701 000,00	730 640,21	0,32
PERMANENT TSB GROUP VARIABLE 30/06/2025	EUR	1 300 000,00	1 318 612,16	0,58
PICARD GROUPE SA 3.875% 01/07/2026	EUR	1 600 000,00	1 504 552,00	0,66

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
PLAYTECH PLC 5.875% 28/06/2028	EUR	2 062 000,00	2 074 063,43	0,91
Q PARK HOLDING I BV 2% 01/03/2027	EUR	572 000,00	496 009,02	0,22
RCI BANQUE SA VAR 1802/2030	EUR	900 000,00	863 293,81	0,38
RENAULT SA 2% 28/09/2026	EUR	600 000,00	548 725,93	0,24
RENAULT SA 2.5% 01/04/2028	EUR	1 300 000,00	1 181 058,60	0,52
REXEL SA 2.125% 15/12/2028	EUR	1 500 000,00	1 304 467,50	0,57
REXEL SA 5.25% 13/09/2030	EUR	1 051 000,00	1 044 343,67	0,46
ROLLS ROYCE PLC 1.625% 09/05/2028	EUR	1 300 000,00	1 118 710,63	0,49
ROLLS ROYCE PLC 4.625% 16/02/2026	EUR	700 000,00	697 254,74	0,31
SES SA PERP VAR	EUR	1 100 000,00	1 138 516,58	0,50
SOFTBANK GOURP CORP 2.875% 6/1/2027	EUR	1 500 000,00	1 332 214,69	0,58
SOFTBANK GROUP CORP 2.125% 06/07/2024	EUR	600 000,00	586 481,56	0,26
SOFTBANK GROUP CORP 3.125% 19/09/2025	EUR	1 200 000,00	1 134 114,33	0,50
SOFTBANK GROUP CORP 5% 15/04/2028	EUR	700 000,00	660 368,33	0,29
SOLVAY SA VAR PERPETUAL	EUR	1 000 000,00	943 115,79	0,41
SUMMER BIDCO BV 9.75% PIK 15/11/2025	EUR	1 000 000,00	1 222 817,76	0,54
SUPERIOR INDUSTRIES INTE 6% 15/06/2025	EUR	1 100 000,00	1 017 346,00	0,45
SYNTHOMER PLC 3.875% 01/07/2025	EUR	1 500 000,00	1 451 644,17	0,64
TAP SGPS SA 5.625% 02/12/2024	EUR	1 500 000,00	1 504 882,50	0,66
TELECOM ITALIA SPA 2.75% 15/04/2025	EUR	1 300 000,00	1 261 426,87	0,55
TELECOM ITALIA SPA 6.875% 15/02/2028	EUR	1 127 000,00	1 147 831,71	0,50
TELECOM ITALIA SPA 7.875% 31/07/2028	EUR	1 360 000,00	1 434 961,31	0,63
TELEFONICA EUROPE BV PERPTUAL 31/12/2099	EUR	900 000,00	980 941,07	0,43
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	EUR	1 500 000,00	1 327 908,69	0,58
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	EUR	500 000,00	497 222,54	0,22
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPTUAL	EUR	300 000,00	302 065,71	0,13
TELENET FINANCE LUX NOTE 3.50% 01/03/2028	EUR	1 000 000,00	938 948,70	0,41
TERNA RETE ELECTRICA PERP	EUR	2 600 000,00	2 289 758,03	1,00
TEVA PHARM FNC NL 7.375% 15/09/2029	EUR	1 400 000,00	1 432 084,50	0,63
THYSSENKRUPP AG 2.875% 22/02/2024	EUR	800 000,00	808 228,05	0,35
TIM SPA 4% 11/04/2024	EUR	1 421 000,00	1 440 021,06	0,63
TK ELEVATOR MIDCO GMBH 4.375% 15/07/2027	EUR	1 500 000,00	1 376 548,75	0,60
TVL FINANCE PLC 10.25% 28/04/2028	GBP	919 000,00	1 114 380,06	0,49
UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	EUR	1 300 000,00	1 083 805,92	0,48
UNICAJA BANCO SA VAR 11/09/2028	EUR	500 000,00	499 738,55	0,22
UNICAJA BANCO SA VAR 15/11/2027	EUR	600 000,00	651 863,34	0,29
UNICAJA BANCO SA VAR 19/07/2032	EUR	1 900 000,00	1 606 695,23	0,70
UNICREDIT SAP VAR 23/09/2029	EUR	2 300 000,00	2 204 081,83	0,97
UNICREDIT SPA VARIABLE 15/01/2032	EUR	2 200 000,00	1 984 330,75	0,87
UNITED GROUP BV 5.25% 01/02/2030	EUR	2 200 000,00	1 840 259,67	0,81
VALEO SA 1% 03/08/2028	EUR	3 300 000,00	2 723 281,00	1,19
VALLOUREC SA 8.5% 30/06/2026	EUR	900 000,00	937 743,00	0,41
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA VAR PERP	EUR	3 000 000,00	2 502 776,39	1,10
VERDE BIDCO SPA 4.625% 01/10/2026	EUR	1 100 000,00	1 025 449,64	0,45
VERISURE HOLDING AB 3.25% 15/02/2027	EUR	700 000,00	634 104,33	0,28

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15/02/2029	EUR	1 700 000,00	1 508 750,00	0,66
VIA CELERE DESARROLLOS 5.25% 01/04/2026	EUR	700 000,00	659 737,17	0,29
VIRGIN MEDIA FINANCE PLC 3.75% 15/07/2030	EUR	1 300 000,00	1 049 951,50	0,46
VODAFONE GROUP PLC VAR 03/10/2078	EUR	1 900 000,00	1 756 778,00	0,77
VODAFONE GROUP PLC VAR 27/08/2080	EUR	1 100 000,00	897 856,07	0,39
VZ VENDOR FINANCING 2.875% 15/01/2029	EUR	1 700 000,00	1 340 087,33	0,59
WEBUILD SPA 3.875% 28/07/2026	EUR	1 100 000,00	1 033 860,94	0,45
WEBUILD SPA 5.875% 15/12/2025	EUR	140 000,00	146 637,40	0,06
WEPA HYGIENEPRODUKTE GMB 2.875% 15/12/2027	EUR	800 000,00	710 800,57	0,31
WP/AP TELECOM HOLDINGS 3.75% 15/01/2029	EUR	900 000,00	783 703,96	0,34
WP/AP TELECOM HOLDINGS 5.5% 15/01/2030	EUR	900 000,00	748 338,00	0,33
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			4 418 264,70	1,94
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 418 264,70	1,94
I SHARES II PUBLIC LIMITED COMPANY ESG UCITS ETF	EUR	907 353,00	4 418 264,70	1,94
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			480 278,33	0,21
Appel de marge EUR	EUR	480 278,33	480 278,33	0,21
Appel marge EUR	EUR	366 150,00	366 150,00	0,16
EURO BUND 1223	EUR	165,00	-366 150,00	-0,16
Autres opérations			-480 278,33	-0,21
239KBNPPE1SY08KB1437	EUR	-15 000 000,00	-480 278,33	-0,21
Autres instruments financiers			-	-
Créances			7 078 046,24	3,10
Dettes			-5 505 871,75	-2,41
Comptes financiers			9 909 097,60	4,35
ACTIF NET			227 987 199,68	100,00